

SERVICE PUBLIC FEDERAL SANTE PUBLIQUE, SECURITE DE LA CHAINE
ALIMENTAIRE ET ENVIRONNEMENT

**13 NOVEMBRE 2023. - Arrêté ministériel portant nomination des membres de la
Commission d'appel de biologie clinique**

Publication : Moniteur belge du 29.11.2023

Article 1er. § 1er. Sont nommés respectivement Président et Vice-président de la Commission d'appel de biologie clinique pour un mandat d'une durée de 5 ans:

- M. Weekx, S., Aartselaar;
M. De Schouwer, P., Brecht.

§ 2. Sont nommés respectivement membres effectifs et suppléants de la Commission d'appel de biologie clinique pour un mandat d'une durée de 3 ans:

appartenant aux milieux scientifiques ou intéressés par leur fonction, soit à la promotion des disciplines de biologie clinique, soit à la politique de la Santé publique ou de l'assurance-soins de santé :

- M. André, E., Brussels;
Mme. Van Dievoet, M-A., Tervuren.
- Mme. Anckaert, E., Lennik;
Mme. Wybo, I., Mechelen.
- Mme. Martiny, D., Bruxelles;
Mme. Fillée, C., Sombreffe.
- Mme Hayette, M-P., Diest;
M. Gadisseur, R., Embourg.

Agrées en biologie clinique, présentés par les organisations professionnelles de médecins et de pharmaciens

- Mme. Cooreman, S., Hove;
Mme. Bruyland, K., Kortrijk.
- M. Frederic, S., Chaumont Gistoux;
M. Laffut, W., Lier.
- M. Maurissen, W., Zutendaal;
M. Minon, J-M., Liège.
- M. Penders, J., Maasmechelen;
M. Eerens, J-D., Genk.

Art. 2. M Capron A. et M. Pairoux G. sont nommés respectivement Secrétaire et Secrétaire adjoint de la Commission d'appel de biologie clinique.

Art. 3. Le présent arrêté produit ses effets le 20 décembre 2023.

Art. 4. L'arrêté ministériel du 16 décembre 2020 précité est abrogé

Bruxelles, le 13 novembre 2023.

F. VANDENBROUCKE